



À l'intention des agents et fournisseurs

Mise en disponibilité d'un produit

Avant de vérifier la mise en disponibilité d'un produit auprès du Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA), avez-vous fait les vérifications suivantes?

- Est-ce que la commande a été réceptionnée par la SAQ?
- Si oui, à quelle date?

À partir de la date de réception de la commande, un délai de ± 10 jours ouvrables est requis par le Service de la gestion de la qualité pour l'analyse du produit, selon le type d'analyse requis, et ce, peu importe le répertoire du produit.

S'il s'agit d'un **produit courant ou de spécialité en approvisionnement continu** déjà commercialisé, il sera disponible dès que le Service de la gestion de la qualité le jugera conforme. Par contre, les nouveaux produits courants ou faisant l'objet de planification préétablie tel que *fast-track*, gestion de risque, pépinière, etc. seront introduits selon les périodes prévues.

Pour les produits de **spécialité par lot** dans le réseau des succursales, excluant Signature, voici les grandes lignes du processus de distribution :

- Pour être annoncé sur une lettre circulaire, la commande d'un produit doit avoir été réceptionnée et le produit doit avoir été jugé conforme par notre Service de la gestion de la qualité.
- Les produits annoncés sur une lettre circulaire sont sélectionnés à chaque semaine pour parution la semaine suivante. Notre sélection hebdomadaire est analysée selon plusieurs critères. Nous ne pouvons donc pas vous divulguer les produits à l'avance.
- Si le produit est prévu pour un événement particulier (ex : bandeau), il fera l'objet de la lettre circulaire environ trois (3) semaines avant la date prévue de cet événement.
- Une fois la commande passée par les succursales, le produit sera disponible sur les tablettes approximativement deux (2) semaines après la publication de la lettre pour les succursales desservies par le CDM et trois (3) semaines pour les succursales desservies par le CDQ.
- Si, à la suite d'une distribution automatique il reste des caisses à l'entrepôt, le produit sera inscrit à la lettre circulaire. Le nombre de caisses indiqué dans la lettre représentera ce qu'il reste à l'entrepôt. Au contraire, si un produit fait l'objet d'une distribution automatique et qu'il ne reste plus de caisses à l'entrepôt, il ne sera pas inscrit à la lettre circulaire.
- Exceptionnellement, s'il reste encore de l'inventaire d'une commande précédente en entrepôt et pour laquelle une lettre circulaire a été émise, le produit sera distribué dès son approbation par le Service de la gestion de la qualité, sans lettre circulaire.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.